

Ils bougent.

DIX NOUVEAUX JUGES AU TRIBUNAL DE COMMERCE.

Lors du scrutin qui s'est déroulé le 10 octobre à la Cité judiciaire, la liste commune présentée par le CPME et le Medef a été élue. Dix magistrats la composaient, parmi lesquels Sandrine Barioz, Jérôme Boistot, Claude Brigand, Olivier Brilion, Arthur Deballon, Thierry de Camaret, Stéphane Gay, Alain Iteney, Jérôme Pascal et Frédéric Vaussard. Au total, 59,2 % des électeurs se sont mobilisés pour soutenir la magistrature consulaire, composée de patrons expérimentés et de dirigeants d'entreprise porteurs des valeurs de l'entreprise. Le rôle du Tribunal de Commerce dans la vie d'une entreprise est primordial. Des juges élus par leurs pairs rendent une justice de proximité au sein d'une instance impartiale, discrète, efficace et composée d'acteurs économiques. Ces magistrats sauront, par leur expertise, leur engagement et leur intégrité, être les acteurs majeurs d'une justice responsable.